

SYNDICAT DES DIRECTEURS ET DES GREFFIERS

Paris, le 08 mars 2021

LANCEMENT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR L'AMELIORATION DES DELAIS DE TRAITEMENT DE LA JUSTICE : LA VIGILANCE EST DE MISE !

Le mercredi 03 février 2021, le garde des Sceaux a constitué un groupe de travail pour faire des propositions sur la réduction des délais de traitement de la justice, présidé par le président du tribunal judiciaire de Bobigny, Peimane Ghaleh-Marzban, ancien directeur des services judiciaires.

Il aura fallu un **mouvement d'avocats fin d'année 2019** dont l'impact aura été considérable et **une crise sanitaire sans précédent** pour qu'enfin le ministère de la justice prenne conscience de la lenteur de notre institution !

Le choix de son président par le garde des Sceaux reflète bien son absence d'ambition. Certains diront que cet ancien directeur des services judiciaires connaît bien la problématique qui n'est pas nouvelle mais qui s'est aggravée en 2020, ainsi que le fonctionnement de l'administration, puisque ayant été à sa tête pendant près de trois ans. Justement, ici comme ailleurs, on applique toujours les mêmes recettes, on place ceux qui étaient à la tête d'une institution pour réfléchir sur des problématiques qu'eux-mêmes n'ont jamais traitées !

Quant à la composition de ce groupe de travail, une fois de plus, le choix est de faire la part belle aux magistrats et avocats : 3 premiers présidents, 3 procureurs généraux, 2 présidents de TJ, 2 procureurs de la République, 6 bâtonniers et...**2 directeurs des services de greffe judiciaires et 1 greffière. Comment ne pas y trouver là une méthodologie d'affichage et de communication face aux fonctionnaires ?** Quand on connaît la gestion des PCA et de l'activité en sortie de confinement par ces mêmes acteurs, on ne peut qu'émettre un doute sérieux sur l'efficacité des propositions qui sortiront de ce groupe de travail.

Lors de son allocution, le garde des Sceaux a pris soin de préciser son souhait pour le groupe de travail « *d'examiner les conditions selon lesquelles les avocats pourraient participer à l'activité juridictionnelle de manière exceptionnelle [...] cela peut bien sûr concerner la participation des avocats aux audiences collégiales aux côtés des magistrats* ». A noter que vous retrouverez cette dernière phrase en gras sur le discours publié sur le site du ministère, à bon entendre...

Il est en effet tout à fait judicieux, avant même que le travail de réflexion ne commence de poser le principe de la participation des avocats à la composition des formations de jugement, ceux-là mêmes qui sont à l'origine d'une grande partie de la crise actuelle. **Mais de qui se moque t-on ?**

Nous avons, il y a quelques mois le recrutement massif d'emplois de contractuels de catégorie B mais rassurons-nous, sans toucher aux fonctions des greffiers, et maintenant la participation des avocats, mais rassurons-nous également, de façon exceptionnelle ! Est-ce vraiment l'avenir souhaité pour le service public de la Justice ?

Et les orientations présentées lors de ce lancement vont une fois de plus vers une résolution du problème à **moyens constants** puisqu'il s'agira « *d'identifier à droit constant les règles et vecteurs procéduraux permettant de faciliter le traitement des affaires pénales et civiles ; de proposer des pratiques entre professionnels du droit permettant d'optimiser le temps judiciaire lorsque cela est possible ; vous le savez je souhaite valoriser et mutualiser ces bonnes pratiques et ce groupe de travail doit pouvoir tout à la fois faire échos aux pratiques locales mais également en proposer de nouvelles.* »

Comment peut-on envisager une recherche de solutions sur un thème si important et impliquant notamment les directeurs et les greffiers et la vie des justiciables en disant simplement qu'il faut changer nos méthodes de travail ? Si bien sûr, quand au final on sait que la majeure partie du travail reposera sur les fonctionnaires, qui une fois de plus, feront preuve d'une véritable abnégation parce que ce sont eux qui sont en face des justiciables.

Ne nous y trompons pas, sauf à ce qu'un changement radical de méthode ait lieu au sein de ce ministère, ce dont on peut fortement en douter, les solutions qui seront proposées à l'issue de ce groupe de travail auront un goût amer et seront bien loin des ambitions voulues.

Notre syndicat restera vigilant sur ce dossier et n'acceptera pas, une fois de plus, que l'incompétence des uns et la recherche de privilégier les intérêts des autres, se fassent au détriment des fonctionnaires et des justiciables.

Les propositions qui seront faites par ce groupe de travail devront tendre vers une résorption du retard sans dégradation des conditions de travail.

Pour le bureau

La secrétaire générale